

Montigny

notre commune

LE JOURNAL - 358 - OCTOBRE 2020



Gardons notre
ville propre !



8 | **Budget participatif**
À vos idées innovantes !

10-11 | **Végétalisation**
Comment planter des arbres

15 | **Culture**
Tu me suis ? Le 16 octobre



RETOUR EN IMAGES



RENTREE 2020

Le 1^{er} septembre dernier, 2841 jeunes Ignymontains ont retrouvé les bancs de l'école. Une nouvelle classe, de nouveaux camarades, parfois un nouvel enseignant... les écoliers sont prêts pour une nouvelle année scolaire.



ODE À L'AMOUR

L'espace Corot a lancé sa saison artistique, le 18 septembre dernier, avec en ouverture l'exposition « A l'amour » de Frédéric Gense. Le sculpteur ignymontain a associé à son projet sa fille photographe Laurianne et son ami et poète Jean-Philippe Giordano. A l'issue du vernissage, une des statuette a été embrasée.



FÉLICITATIONS AUX JEUNES

La soirée des jeunes diplômés (bac, bac pro, brevet, CAP, BEP) s'est déroulée les 22 et 23 septembre dernier à l'espace Léonard-de-Vinci. Une 6^{ème} édition un peu spéciale cette année en raison de l'épidémie. Mais ce qui n'a pas changé c'est que chaque candidat a reçu des chèques cadeaux offerts par la mairie. Si vous n'avez pas pu être présent, les récompenses peuvent encore être retirées auprès du service municipal de la jeunesse.

RETOUR EN IMAGES



CINÉ PLEIN-AIR

Il flottait un parfum d'été, le 11 septembre dernier, dans la cour de l'école Paul Bert. 200 Ignymontains ont assisté à la séance de cinéma en plein-air organisée par la Ville. Une toile sous les étoiles...



NOCES D'OR

Béatrice et Daniel Blanchet ont fêté, le 26 septembre dernier, leurs 50 ans de mariage. Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !



DISTINCTION

L'église Saint-Joseph de Montigny fait parler d'elle ! Elle vient de remporter le prix « CODA Awards », un prix international récompensant les meilleures œuvres d'art publiques, dans la catégorie « Liturgical ». Réalisée par le cabinet d'architecture Enia, l'église inaugurée en mai 2019 rue de la République possède 120m² de vitraux colorés imaginés par l'artiste Thierry Boissel.



HISTOIRE

Comme chaque année à la fin de l'été, la Ville a commémoré l'anniversaire de la Libération de Montigny le 30 août. Les jeunes du conseil municipal se sont associés à l'hommage rendu à ceux qui se sont battus pour délivrer la France en 1944.



PETITE ENFANCE

De nombreux parents de jeunes enfants ont participé au « nounou dating », organisé samedi 12 septembre salle René Char par le Relai assistants maternels (RAM), afin de faciliter la mise en relation avec les assistantes maternelles disponibles.



JEUNESSE

A l'occasion du baby-sitting dating organisé par le PIJ, une quinzaine de jeunes de la commune ont rencontré le 19 septembre des parents intéressés pour faire garder leurs enfants.

La sécurité : condition indispensable pour le vivre ensemble !

La question de la sécurité est particulièrement débattue au niveau national. C'est légitime.

Dans les médias, on entend tout et son contraire à propos des statistiques et il est bien difficile de comprendre dans quel sens évolue la situation de la sécurité dans le pays. En effet, depuis plusieurs années, l'Etat modifie régulièrement sa manière de comptabiliser les crimes et délits. Il faudrait que l'Etat mette en place un baromètre public plus fiable permettant d'avoir une image précise de la situation et de son évolution.

Un récent sondage (Odoxa – Juillet 2020) révèle que 68% des Français disent se sentir en insécurité, soit 10 points de plus qu'il y a 6 mois. Selon ce même sondage, ce que 35% des Français redoutent le plus, c'est la délinquance du quotidien : squats dans les halls d'immeuble, trafic de stupéfiants, rodéos à moto, etc.

Effectivement, c'est cette délinquance qui gâche le cadre de vie de beaucoup

de Français. Elle est inadmissible et réclame des réponses fermes et coordonnées de la part de la police et de la justice.

A Montigny, cette question se pose aussi. Et même si d'après les autorités compétentes, il n'y a pas plus d'insécurité à Montigny qu'ailleurs (notre commune est dans la moyenne des villes du secteur), je reste extrêmement vigilant. Dans l'exercice de cette tâche, je sais pouvoir compter sur l'engagement de la police pour veiller à la sécurité de tous.

Déjà, beaucoup de choses sont faites par la Ville. Nous avons créé une Police municipale qui travaille en étroite collaboration avec la Police nationale. Nous allons encore renforcer nos effectifs. Avec l'Agglomération du Val Parisis, nous avons déployé un réseau important de caméras de vidéoprotection et une brigade de police de nuit.

Régulièrement, un Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est organisé, réunissant tous les acteurs concernés par ces questions (procureur de la République, services préfectoraux, services de police, élus locaux, représentants d'association, édu-



cateurs spécialisés, bailleurs...). Nous analysons la situation locale et prenons des décisions concrètes.

Vous le voyez, ce sujet fait partie des priorités de notre municipalité. Nous sommes attachés à ce que la sécurité, condition indispensable au vivre ensemble, prévale dans notre ville.

A bientôt !
Jean-Noël Carpentier,
votre maire

SOMMAIRE



2>3

RETOUR SUR

Rentrée scolaire, soirée des diplômés, vernissage à Corot



6>7

DOSSIER

La propreté, c'est l'engagement de tous !

8>12

ACTUALITÉS

Révision du PLU, budget participatif, conseils pour planter un arbre, vaccination contre la grippe, Semaine Bleue...



13

VIE ASSOCIATIVE

Retour en images sur la fête des associations

14

JEUNESSE

Spectacle de hip-hop le 25 octobre prochain

15>16

ÇA BOUGE

Spectacles d'octobre et agenda du mois



18

COURRIER DES LECTEURS

19

À SAVOIR

Port du masque obligatoire, consommation d'alcool interdite sur l'espace public, numéro vert pour signaler un dysfonctionnement sur l'éclairage public...

N° 358 / Octobre 2020

Montigny notre commune, journal d'informations municipales et locales de Montigny-lès-Cormeilles. 8, rue Alfred-de-Vigny 95370 Montigny-lès-Cormeilles Tél. : 01 39 31 38 20.

Mail : communication@ville-montigny95.fr

Directeur de la publication :

Jean-Noël Carpentier

Rédacteur en chef : Charles Centofanti

Rédaction : Claire Simiana,

Delphine Boussam, Alexis Chartier

Photographies : service communication

Exécution graphique :

Amandine Girard - ag-graph@live.fr

Fabrication : imprimerie

RAS 01 39 33 01 01

Tirage : 9000 exemplaires

ECOLE EMILE GLAY



Un nouveau préau d'environ 100m², doté d'une charpente métallique et d'une couverture translucide en polycarbonate, a été aménagé pour le confort des élèves et de l'équipe éducative.



VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE

Des bandes de gazon sont en cours d'installation dans les allées du cimetière de la rue Pierre-Carlier.

ALLÉE LOUIS-DAVID



Le réseau de gaz est en cours de déplacement. Les travaux seront terminés à la mi-octobre. Ils ont été entrepris dans le but de consolider les fondations de l'espace Léonard-de-Vinci en préparation de l'agrandissement futur du COSEC.

CHEMINEMENT AU BOIS DE LA CHESNAIE



Une piste cyclable est en cours d'aménagement entre la rue de l'Espérance (parking de la Mosquée) et la rue Aristide-Briand. Cette voie traversera le bois de la Chesnaie jusqu'à la gare de Montigny-Beauchamp.

TRAVAUX DE VOIRIE



Des travaux de réfection de la chaussée de la rue Auguste-Renoir, entre la rue de la République et la piscine intercommunale, ont été réalisés.



→ Réfection du souterrain de la gare

La rénovation du souterrain de la gare SNCF de Montigny Beauchamp, réservé aux piétons, interviendra en 2021.

→ Nouvelle bretelle d'autoroute

Afin de désengorger le boulevard Bordier, l'aménagement de la nouvelle bretelle d'autoroute à hauteur de la rue Marceau Colin est programmé en 2021, avant le réaménagement de la Patte d'Oie d'Herblay en 2023.

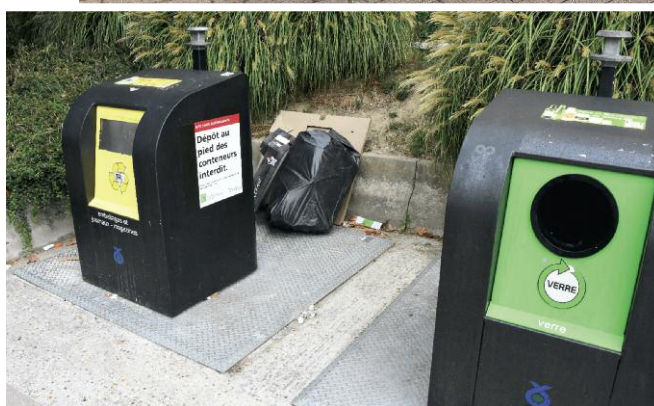
Dossier

Rendons la ville encore plus propre !

Imaginez une rue sans papiers au sol, des pelouses sans déjections canines, des façades sans aucun graffiti... Faire de Montigny une ville toujours plus agréable à vivre : telle est la mission de l'équipe municipale pour offrir à ses habitants une qualité de vie plus respectueuse de son environnement.

Au cœur du service propreté

Préserver l'espace public propre est un défi permanent pour les agents de la propreté urbaine. Afin d'être présents quotidiennement dans tous les quartiers, les 14 agents de la propreté urbaine s'organisent en équipes. Pour assurer sa mission de ramassage des déchets, ce service dispose d'un matériel adapté : une balayeuse mécanique, un Glouton (petit aspirateur), des pinces et des chariots de propreté. Les déchets qui sont ramassés par les agents font l'objet d'un tri sélectif et les feuilles mortes sont compostées pour être ensuite réutilisées comme engrais pour le fleurissement de la ville.



« Toutes les infractions à l'environnement seront sanctionnées »

La propreté en chiffres

68€

c'est le montant de l'amende si vous ne ramassez pas les déjections de votre animal.

14

c'est le nombre d'agents municipaux chargés de nettoyer le domaine public.

45 km

c'est la distance sillonnée chaque jour par le service propreté.

500

c'est le nombre de litres d'eau polluée par un seul mégot

800 000 €

c'est le budget consacré à la propreté par la Ville (dépenses de fonctionnement 2020).



Deux questions à Laurent Dupret, chef de la police municipale

Quelles sont les principales infractions constatées à Montigny ?

Ce sont essentiellement les dépôts sauvages. Les ordures sont jetées à même le sol en dehors des emplacements matérialisés ou tout simplement laissées au pied des bornes. Certains habitants déposent également leurs déchets ménagers en dehors des horaires de collecte fixés par le syndicat Emeraude. La police municipale cherche systématiquement à identifier leurs auteurs qui sont verbalisés. Toutes ces incivilités ont un impact négatif sur l'image de la ville et un coût pour la collectivité.

Des sanctions sont-elles appliquées ?

Comme partout, une minorité d'habitants ne jouent pas le jeu et la Ville se voit dans l'obligation de prendre des sanctions pour lutter contre les attitudes et les gestes inciviques. Concernant les dépôts sauvages, nous avons constaté 39 dépôts depuis le début de l'année et rédigé 12 procès verbaux lorsque nous avons suffisamment d'indices pour remonter jusqu'à l'auteur. Dans le cas des déjections canines, nous demandons aux propriétaires des chiens pris en flagrant délit de ramasser. La plupart du temps, ils le font sans discuter. S'il y a refus d'obtempérer, alors nous dressons un PV qui s'élève à 68€. Toutes les infractions à l'environnement sont passibles d'amende.

Qui fait quoi ?

→ **La Ville** entretient l'espace public, nettoie les rues, les parcs et les jardins, vide quotidiennement les différentes poubelles installées dans la commune et remplace les sacs à déjections canines. Elle organise aussi le déneigement des voiries, mais attention le nettoyage du trottoir devant sa maison est de la responsabilité des habitants. La Ville lutte également contre l'affichage publicitaire sauvage.

→ **La police municipale** (joignable au 01 30 26 30 26, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 18h, le samedi de 8h à 13h30) traque les incivilités et constate les infractions relatives à la salubrité et à la propreté des espaces publics, en application des arrêtés municipaux.

→ **Le syndicat Emeraude** assure la collecte des déchets collectifs et des zones pavillonnaires, ramasse les encombrants.

→ **La communauté d'agglomération Val Parisis** assure l'entretien, la propreté et le retrait des dépôts sauvages sur les voiries placées sous sa compétence, a en charge l'éclairage public, garantit les missions de retrait des graffitis sur les bâtiments publics. Elle propose également ce service gratuitement aux particuliers.



STOP aux incivilités !

La Ville relance régulièrement sa campagne d'affichage, initiée en 2019, pour dire NON aux déchets sauvages. Quatre affiches "choc" visant à faire évoluer les comportements et à rappeler que la propreté, c'est l'affaire de tous.



Adoptez les bons réflexes !



- **Jetiez** papiers et chewing-gum dans les corbeilles.
- **Ramassez** vos mégots et les crottes de chien.
- **Déposez** emballages, journaux et papiers dans le container dédié ou la poubelle jaune.
- **Mettez les ordures ménagères** dans le container approprié ou la poubelle marron.
- **Rentrez les bacs** après le passage de la benne.
- **Ne nourrissez pas les pigeons**, vecteurs de maladies et de nuisances.
- **Recyclez le verre** dans le container dédié ou la poubelle au couvercle vert clair.

2 Questions à...

Hafid labassen,

conseiller municipal délégué à la propreté et à la gestion des espaces.



« Ensemble, jouons le jeu pour que la Ville reste propre »

La propreté urbaine est un élément essentiel de la qualité de vie. Comment cette question est-elle traitée par la municipalité ?

La propreté urbaine et la lutte contre les incivilités sont des priorités. Nous avons déjà engagé une vaste campagne d'affichage, ainsi qu'une série de vidéos citoyennes, pour sensibiliser les habitants et nous continuerons dans ce sens. La propreté est la première image qu'une ville offre à ses habitants et à ses visiteurs. Garder une ville propre est un effort permanent et une question de civisme.

Quel message souhaitez-vous adresser aux usagers en matière de propreté urbaine ?

La propreté urbaine n'est pas seulement l'affaire des agents municipaux. Elle concerne chaque Ignymontain. Ensemble, jouons le jeu pour que la Ville reste propre. Si chacun d'entre nous avait le réflexe de déposer ses déchets dans les poubelles ou de ramasser les déjections de son animal, la ville n'en serait que plus agréable à vivre. Ce sont des gestes simples et nécessaires. L'implication de tous ne peut qu'améliorer l'attractivité de notre commune et le bien-être de ses habitants.



Nettoyage citoyen

Samedi 19 septembre, une vingtaine d'habitants de tous âges se sont réunis spontanément pour nettoyer le centre-ville des déchets sauvages, en complément de l'action municipale. Cette opération a eu lieu dans le cadre de la journée World Clean Up Day, qui a mobilisé des citoyens un peu partout sur la planète.

Le budget participatif, mode d'emploi

La Ville lance son premier budget participatif. L'objectif ? Faire émerger des projets innovants, co-construits avec les habitants. 5 questions-réponses pour tout comprendre.

Comment ça marche ?

Grâce au budget participatif, les Ignymontains peuvent participer à la construction de la ville, en soumettant des idées. Environnement, cadre de vie, solidarité, sport, numérique, culture, jeunesse, transport, sécurité... Tous les domaines peuvent être abordés. Principale condition : le projet doit servir l'intérêt général. L'enveloppe réservée au budget participatif s'élève à 150 000 euros maximum.

Qui peut déposer un projet et comment ?

Tous les habitants de Montigny, sans condition d'âge ni de nationalité, peuvent déposer un projet sur le site internet de la Ville (montigny95.fr, rubrique « En un clic »), à titre individuel.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

Pour qu'un projet soit jugé recevable, il doit être innovant et répondre à plusieurs critères :

- être localisé à Montigny-lès-Cormeilles,
- servir l'intérêt général et être à visée collective. Concrètement, il doit participer au mieux vivre ensemble et bénéficier au plus grand nombre d'Ignymontains,
- être compatible avec les politiques publiques menées sur le territoire,
- ne pas entraîner de frais de fonctionnement trop importants,

- être acceptable sur le plan social, environnemental et juridique,
- être techniquement réalisable dans les deux ans,
- que son coût prévisionnel n'excède pas 150 000 euros.

Qui décide des projets sélectionnés ?

Les idées émises font l'objet d'une première analyse de recevabilité par les services de la Ville. Puis c'est la commission budget participatif qui étudiera chaque dossier. Celle-ci est composée du maire, Jean-Noël Carpentier, de la conseillère municipale déléguée au budget participatif, Isabelle Moser, et de 8 habitants tirés au sort sur la base de la liste électorale et des usagers de l'espace Famille. Le tirage au sort aura lieu publiquement début novembre. Un habitant tiré au sort peut bien sûr choisir de ne pas participer. Dans ce cas, il sera remplacé par un autre Ignymontain.

Quel est le calendrier ?

Vos idées peuvent être déposées entre le 5 octobre et le 15 novembre 2020. Les membres de la commission les étudieront et Monsieur le maire annoncera le ou les projets retenus en janvier 2021.

+ d'infos par mail : budgetparticipatif@ville-montigny95.fr



OCTOBRE ROSE À MONTIGNY

Dans le cadre d'Octobre rose, mois national de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, la Ville de Montigny se pare de rose et organise plusieurs événements :

→ samedi 3 octobre de 9h à 12h parvis Picasso

Stand de sensibilisation de la Ligue contre le cancer sur le marché Picasso, avec mise à disposition d'outils ludiques et d'un buste d'autopalpation pour sensibiliser les femmes à l'autosurveillance.

→ mercredi 14 octobre de 9h à 12h parvis Picasso

Nouveau stand de sensibilisation de la Ligue contre le cancer, sur le marché Picasso.

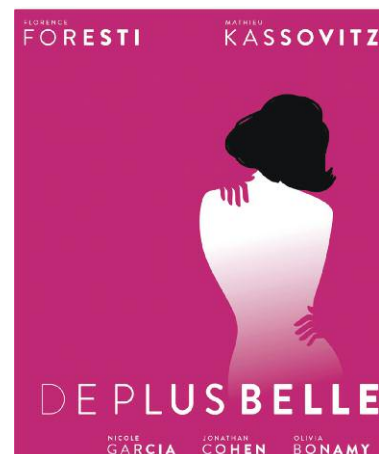
→ mercredi 14 octobre à 19h

Au Centre culturel Picasso, projection du film *De plus belle*, d'Anne-Gaëlle Daval (avec Florence Foresti, Mathieu Kassovitz et Nicole Garcia ; 1h38).

L'histoire de Lucie, une jeune femme guérie du cancer du sein et qui tente de se reconstruire. Tarif : 2,10 euros (billetterie sur place) - les recettes seront reversées par la Ville à la recherche contre le cancer du sein.

→ mercredi 14 octobre vers 20h45

Au Centre culturel Picasso, débat sur l'importance du dépistage du cancer du sein, en présence de la Ligue contre le cancer et du CRCDC-IDF.



Révision du PLU : la concertation se poursuit

Initiée en février 2018, la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Montigny s'apprête à connaître une nouvelle étape : le projet sera présenté en réunion publique le 9 novembre prochain.



A quoi sert le PLU ? Ce document réglementaire dessine l'avenir de la ville. Il définit le projet communal d'aménagement global dans un souci de développement durable. Le PLU vise à répondre aux besoins de la population en matière de logements, de déplacements et d'infrastructures, tout en préservant l'environnement. Il comprend plusieurs éléments clés, dont le « PADD » (projet d'aménagement et de développement durable) qui a été débattu par le conseil municipal le 27 juin 2019. Il contient aussi les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement et le plan de zonage qui assurent sa mise en œuvre. Tous ces documents, consultables aux services techniques et d'urbanisme (rue de la République), sont en cours de finalisation et seront présentés aux habi-

tants lors de la réunion publique du 9 novembre, puis soumis à la validation du conseil municipal le 26 novembre. Après la consultation des personnes publiques associées, le PLU sera alors soumis à l'enquête publique au printemps 2021. Pendant un mois, les Ignymontains pourront donner leur avis, avant l'approbation du PLU par délibération du conseil municipal.

Vous souhaitez en savoir plus sur la révision du PLU ?

Rendez-vous à l'Atelier, local de concertation citoyenne situé au 3 avenue Maillol (face au square, derrière la mairie Picasso), les mardis de 17h à 19h30 et le premier samedi du mois de 10h à 12h.

VERDI

Questions à... Carole Ropars,

cheffe de projet au sein du cabinet d'ingénierie Verdi.

« Le PLU préserve les espaces verts existants »

Quelles réponses apportera le nouveau PLU en matière de zones constructibles pour les habitations ?

Dans les espaces d'habitat de type pavillonnaire, les possibilités de construction seront encadrées pour préserver le caractère paysager du site. Le long du boulevard Bordier, le règlement permettra l'accueil de nouveaux équipements, commerces et logements tout en assurant une bonne maîtrise de la densité.

De quelle manière le PLU accompagne-t-il le développement durable de la commune ?

Le PLU préserve les espaces verts existants, ainsi que les liaisons douces et les alignements d'arbres. Il impose le maintien en espace végétalisé d'une partie du terrain lors de chaque construction et permet la réalisation des toitures végétalisées.

LE CALENDRIER DU PLU



15 février 2018 → Délibération du conseil municipal prescrivant la révision du PLU

28 mai 2019 → Réunion publique de présentation du diagnostic et du PADD

4, 9 et 10 novembre 2020 → Réunions publiques de présentation des orientations d'aménagement et de programmation, du zonage et du règlement.

26 novembre → Délibération du conseil municipal arrêtant le projet de révision du PLU avant le lancement de l'enquête publique.

2021 → Approbation du PLU par délibération du conseil municipal.

La Ville veut planter des arbres !



C'est l'un des grands objectifs de la municipalité de Montigny-lès-Cormeilles en matière d'environnement : planter 500 arbres par an afin de conforter la place de la nature au cœur de la ville. La raison ? En plus de rendre le paysage plus agréable, les arbres possèdent de multiples vertus écologiques : ils améliorent la qualité de l'air en absorbant les gaz polluants et en captant les particules fines, ils ralentissent le réchauffement climatique en stockant le dioxyde de carbone (CO₂) et ils ont un rôle non négligeable dans la lutte contre les phénomènes d'îlot de chaleur urbain en fournissant de l'ombre lors des épisodes de fortes chaleurs. Pour autant, il ne faut pas planter n'importe comment, ni n'importe où : la Ville a donc mis en place une aide à l'achat pour inciter à la plantation d'arbres, à condition de respecter certaines règles en signant une convention.



LA VILLE VOUS ACCORDE UNE SUBVENTION !

Les 3 étapes pour bénéficier de "Plan't un arbre"

- 1) Télécharger la convention sur montigny95.fr** (rubrique Cadre de vie, Agissons ensemble),
- 2) Vérifier que l'arbre que vous envisagez de planter est éligible** (liste dans la convention) à l'aide de 70% du prix d'achat (dans la limite de 200 euros, ou de 10 000 euros s'il s'agit d'une copropriété, dans le cadre d'un projet de verdissement ou d'embellissement),
- 3) Retourner la convention datée et signée à M. le maire, accompagnée du ticket de caisse ou de la facture de l'arbre, acheté dans une pépinière ou jardinerie après le 25 février 2019.**

3 Questions à...

Laurent Huger,

responsable du service municipal de l'environnement et des espaces verts.

« Favoriser les essences locales ou à fruits »

A quelle période est-il conseillé de planter un arbre ?

A partir de la fin octobre/début novembre, c'est l'idéal. En automne, les arbres perdent leurs feuilles et la sève se concentre dans les racines. Ces dernières ont donc tout l'hiver pour s'ancrer dans le sol et l'arbre reprendra ainsi plus facilement au printemps.

Quelles variétés privilégier ?

Figuiers, pommiers, cerisiers... Je conseille de favoriser les essences locales ou à fruits qui participent à la biodiversité. A l'inverse, je déconseille les palmiers, car les oiseaux ne peuvent y nicher ni s'en nourrir, de même que les peupliers noirs d'Italie qui grimpent très haut et sont fragiles au vent. Le marronnier est à éviter aussi car victime de la mineuse, un insecte ravageur, et il perd toutes ses feuilles l'été. Les magnolias et les plantes de bruyères sont également à laisser de côté car la terre de Montigny est plutôt calcaire. Il faut penser à l'esthétique, aux fruits que l'on pourra récolter et aussi à l'ombre que les grands arbres peuvent apporter.

Quelles sont les règles à connaître ?

Un arbre qui mesurera plus de 2m de haut doit être planté à plus de 2m d'une clôture. Pour les plus petits arbres, la distance doit être de 50 centimètres au minimum. Il est par ailleurs conseillé de faire un trou de trois fois la taille de la motte et, surtout, de faire attention à ce que le collet de l'arbre (la séparation entre les racines et le tronc) se trouve au niveau du sol. Il est aussi possible d'acheter des arbres moins chers en pépinière avec des racines nues : dans ce cas, il faut réaliser un pralinage, c'est-à-dire enduire les racines d'un mélange de terre, de boue, de compost et d'argile, avant de planter. Si l'arbre possède une motte, il suffit d'aérer la terre et d'y ajouter éventuellement un peu d'engrais.

C'est vous qui le dites !



« Un coup de pouce indéniable »

Malika Chouabi et Morgane Tellier, membres du conseil syndical de la résidence des Bois, rue de la République.

« Nous avons un cèdre du Liban dans notre résidence. Malade, il devenait dangereux à chaque épisode de vent. Nous avons dû le faire abattre, tout en ayant la ferme intention de le remplacer. Nous avons été informés de l'aide de la mairie. C'est un coup de pouce indéniable qui va nous permettre de financer intégralement l'achat d'un sequoia cet hiver et, sans doute aussi, d'embellir les espaces verts de la copropriété. »



44 000 arbres
sont actuellement recensés à Montigny

5 min
à pied

C'est le temps maximum qu'il faut à chaque Ignymontain pour rejoindre le bois le plus proche.

17 familles ont déjà bénéficié du dispositif municipal *Plant'un arbre*



Philippe Hanot, habitant de la rue des Bergères.

« J'avais un abricotier malade dans mon jardin et le souhait de le remplacer par un autre arbre fruitier. J'ai alors eu connaissance de Plant'un arbre dans le journal municipal. Elle m'a permis de financer l'achat d'un poirier beurré hardy et de participer à l'opération de verdissement de la ville. »



Michel Deneuille, habitant de la rue du Père Wresinski.

« J'ai bénéficié de l'aide municipale pour planter deux arbres dans mon jardin : un pin noir et un magnolia. Un vrai coup de pouce de la Ville qui m'a permis d'embellir mon terrain et d'occulter les bâtiments en construction de la rue Rosa-Park. Cette subvention encourage les Ignymontains à rendre la Ville plus verte, une devise qui me correspond totalement. »

RÉUNION PUBLIQUE sur le verdissement de la place Greuze

Des travaux de réaménagement et de verdissement de la place Greuze sont à l'étude pour offrir de nouveaux espaces de fraîcheur en été et participer à la végétalisation de la Ville. Les habitants du quartier sont invités à venir en discuter avec la municipalité lors de la **réunion publique organisée, mardi 6 octobre à 19h30**, dans le réfectoire de l'école Paul Cézanne. Port du masque obligatoire

Grippe saisonnière : « il est important de se faire vacciner »

Avec la recrudescence des cas de COVID-19, l'épidémie risque de coïncider cet hiver avec l'arrivée de la grippe saisonnière. Le conseil scientifique incite les Français à se faire vacciner massivement. Décryptage avec le Dr Dominique Moniez, médecin généraliste agréé par l'Agence régionale de santé.



Pourquoi faut-il se faire vacciner contre la grippe ?

En France, la grippe saisonnière entraîne chaque année un nombre important de passages aux urgences et d'hospitalisations, et provoque de nombreux décès.

Au cours des trois dernières saisons, entre 8 000 et 14 500 personnes par an ont succombé des suites de cette infection virale. La vaccination antigrippale est très bien tolérée. Il est important, encore plus dans le contexte actuel, de se faire vacciner et de ne pas se laisser influencer par les courants anti-vaccinaux.

Faut-il généraliser le vaccin contre la grippe pour contrer la COVID-19, comme le réclame notamment le conseil scientifique ?

La couverture vaccinale, notamment des personnes à risque, reste insuffisante ces dernières années. L'épidémie de COVID-19 touche particulièrement, du point de vue de la gravité, les mêmes groupes de population à risque que la grippe saisonnière. Il est difficile d'anticiper l'impact éventuel d'une circulation concomitante du SARS-CoV-2 et des virus grippaux, ou les conséquences potentielles d'une co-infection. Un objectif important est la limitation du risque de tension sur le système de santé, déjà très lourdement

impacté par l'épidémie, grâce à la vaccination antigrippale, qui permettra de réduire le recours aux soins pour des complications de grippe saisonnière.

Concrètement, qui faut-il aller voir pour se faire vacciner et à partir de quand ?

On peut se faire vacciner auprès de son médecin traitant, de son médecin du travail, d'une infirmière et dans une pharmacie. Compte tenu de l'augmentation prévisible du nombre de demande de vaccinations par la population dans le contexte sanitaire actuel, les autorités de santé recommandent de privilégier la distribution du vaccin en début de campagne, à partir du 15 octobre, aux personnes à risque et aux personnels de santé.

Séances de vaccination gratuites

La Ville organise régulièrement des séances de vaccinations publiques et gratuites, assurées par un médecin, à l'attention de l'ensemble des Igny-montains. **Les prochaines auront lieu les mercredis 14 octobre, 18 novembre et 16 décembre, de 17h30 à 19h au 13 bis rue Elsa Triolet.** Renseignements : 01 30 26 30 26.

SEMAINE BLEUE

Les seniors à l'honneur !

Sorties, atelier informatique, spectacles, conférence et séance de cinéma... Du 5 au 10 octobre, place à la Semaine Bleue, un événement national auquel Montigny participe depuis plus de 10 ans. La commune met à l'honneur ses retraités pendant une semaine et leur concocte un programme sur mesure, avec cette année des contraintes sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19. Pendant cette semaine, deux spectacles sont notamment offerts. Salut les idoles ouvre le bal le **lundi 5** après-midi au centre culturel Picasso. Cette comédie musicale est basée sur les succès des années 60. Le mercredi, place à la magie salle René-Char. Le **mardi 6**, le film Belle fille avec Alexandra Lamy et Miou Miou est diffusé au centre culturel Picasso. Autres animations de la semaine : des conférences, un atelier théâtre, une visite guidée du Père Lachaise, le célèbre cimetière parisien.

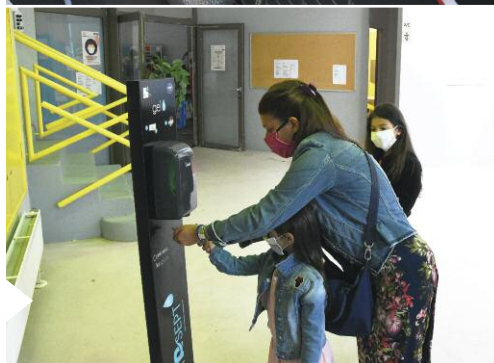
Retrouvez le programme complet sur montigny95.fr





FÊTE DES ASSOCIATIONS

Malgré les contraintes sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, la fête des associations a pu se tenir, samedi 5 septembre, dans une configuration inédite : ouverture dès 10h pour fluidifier les visites, stands répartis dans l'espace Léonard de Vinci mais aussi au COSEC, port du masque obligatoire, absence de démonstrations et restauration à l'extérieur. En dépit de ce contexte, vous avez été nombreux à venir en famille, dans la joie et la bonne humeur, rencontrer les associations et découvrir la richesse des activités proposées tout au long de l'année.



Danse du monde

L'association El Oriental organise, le 7 novembre prochain, un spectacle sous forme de cabaret. Musiques et costumes traditionnels, danses de voiles entraineront les spectateurs au pays de Shéhérazade. Un voyage féerique au cœur de l'Orient !

Infos Samedi 7 novembre,
à 17h, Salle René-Char
Réservations au 06 35 96 65 67
ou par mail : el.oriental@orange.fr



Bien dans sa tête, bien dans son corps

L'association Koregrafik propose un atelier danse bien être. Venez profiter de cette heure de relaxation pour commencer la semaine positivement. Ce cours permet de favoriser le lâcher prise, la confiance en soi, améliorer son équilibre et relâcher les tensions. Envie d'essayer ?

Rendez-vous les lundis de 19h à 20h à l'espace Mandela.
Cours d'essai gratuit.
Contact : 06 60 28 28 30

Le Secours Populaire recherche des bénévoles

Le comité du Secours Populaire de Montigny recherche de manière urgente des bénévoles pour assurer la collecte de dons alimentaires les lundis et jeudis matins. **Contact : 06 42 16 78 24 ou 06 76 48 65 84.**

Le hip-hop fait son show à Léonard-de-Vinci !



Des battles de danse

Le 24 octobre à l'espace Léonard-de-Vinci (sous réserve de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 et des contraintes sanitaires), les très attendus « battles » de danse commenceront avec les qualifications, en un contre un et en trois contre trois dans chacun des trois styles. Et, c'est une première depuis la création de l'événement en 2013, les demi-finales et finales se dérouleront aussi à Montigny, dimanche 25 octobre. La manifestation, réunira les meilleurs danseurs français et sera animée par le speaker Hakim Hachouche, avec aux platines par Jul Nako et DJ Mofak (DJ Benoît alias TLK pendant l'échauffement). Et entre chaque battle, tout le monde pourra danser librement salle René Char. Préparez vos cordes vocales et révisez vos pas de danse, le spectacle s'annonce intense !

Envie d'assister à un grand spectacle de danse hip-hop ?

De vous replonger dans l'ambiance afro, colorée et festive, des émissions télévisées Soul Train ou H.I.P. H.O.P., devenues « cultes » ? Ou de découvrir un univers qui vous est inconnu ? Rendez-vous à l'espace Léonard-de-Vinci, **dimanche 25 octobre** de 13h à 19h, qui accueillera pour la première fois depuis la création de l'événement « Pay the cost to be the boss » en 2013, les demi-finales et finales. Stages de danse, JAM, conférence, démonstrations, battles... « *L'événement Pay the cost to be the boss a pour ambition de créer une émulation autour des danses funkstyle* », explique Patrick Pires, alias P. Lock, co-fondateur, organisateur et légende

vivante du locking, l'une des trois disciplines (avec le popping et le waacking) que regroupent les danses funkstyle. Le festival réunira professionnels et amateurs, filles et garçons, du 19 au 25 octobre. L'événement débutera par des stages à l'espace Mandela de Montigny du 21 au 23 octobre (stages gratuits mais places limitées, lire ci-dessous).

Une exposition itinérante sur les cultures funkstyle sera également visible notamment au SMJ, pendant la durée de l'événement et des interventions de sensibilisation auront lieu dans les écoles Emile Glay et Yves Coppens.

Des stages de danse à l'espace Mandela

Vous savez déjà un peu danser et vous souhaitez vous perfectionner en recevant des conseils de pros ? Rendez-vous dans la grande salle de danse de l'espace Mandela :

- **mercredi 21 octobre** de 14h à 16h en locking avec Yankee
- **jeudi 22 octobre** de 14h à 16h en popping avec Dimust
- **vendredi 23 octobre** de 14 à 16h en waacking avec Viola

Stages gratuits. Réservation auprès du SMJ, 66 rue Aristide Maillol, ou au 01 30 26 30 26

EN PRATIQUE. Infos www.pc2b.com ; achat de billets pour le 25 octobre (15 euros plein tarif, 10 euros pour les Ignymontains) à l'espace Léonard-de-Vinci sur la billetterie en ligne : billetterie.ville-montigny95.fr
Port du masque obligatoire.



« 45 secondes pour convaincre »

Le regard de Nordine Tazibt, animateur jeunesse à Montigny et professeur de hip-hop.

Comment se déroule un battle ?

Dans chacun des trois styles de danse funkstyle, les danseurs se défient tour à tour, en un contre un ou en trois contre trois. Ils ont 45 secondes maximum pour convaincre le jury de l'étendu de leur talent.

Quels sont les critères d'évaluation ?

Les juges sont des spécialistes de la discipline. Ils notent l'énergie, la technique, la musicalité et l'originalité. Ceintures et trophées seront remis aux gagnants.

Peut-on assister à l'événement en famille ?

Bien sûr ! C'est un spectacle, mais aussi du partage et des rencontres. L'idée c'est de passer un bon moment et de faire vivre les valeurs de la culture hip-hop : peace, love, unity and having fun !



Qui est le coupable ?

Le 9 octobre prochain, les huit comédiens de *La Souricière*, pièce de théâtre policière de la reine du crime Agatha Christie, se retrouvent sur la scène du Centre culturel Picasso. Rencontre avec Brice Hillairet, l'un des suspects.

Présentez-nous *La Souricière* ?

C'est la seule et unique pièce de théâtre d'Agatha Christie. Elle est jouée, à Londres, sans interruption depuis 1952. Sans trop en dire pour entretenir le suspense, il y a huit comédiens sur scène et parmi eux... le meurtrier. C'est comme le jeu du Cluedo, tout le monde est suspect mais au final un seul est le véritable auteur du crime. *La Souricière* est un polar, un genre ludique qui parle à tout le monde. Agatha Christie a toujours réussi à mêler légèreté et humour, sans pour autant mettre de côté le sérieux de ses enquêtes.

En juin dernier, vous avez reçu le Molière de la révélation masculine pour cette pièce. Une belle récompense ?

Quand on prononce mon nom le soir de la cérémonie, je suis surpris. C'est bouleversant car ce sont beaucoup d'années de travail, de rencontres, de choix et de pièces jouées. Ça a été tout un parcours pour en arriver là. Ce prix, ce sont les gens du métier qui vous le remettent et vous envoient ainsi un message de soutien : « bravo, joli parcours ». Je le prends comme une légitimité supplémentaire à faire ce métier.

Spectacle *La Souricière* Centre culturel Picasso à 20h30

Tarif plein : 20€/tarif ignymontain et réduit : 10€

Billetterie en ligne sur www.montigny95.fr

Tu me suis ?

Tu me suis est une histoire de poursuite. Mais c'est également un spectacle « puzzle » dont toutes les pièces s'assemblent pour raconter une même histoire, celle d'une rencontre, d'une découverte. Un danseur (Patrick Pirès alias P. Lock) et une clown (Muriel Henry) dialoguent sur le rythme d'une batterie, véritable troisième personnage qui les accompagne sur scène. Le danseur possède une grammaire issue du hip hop, il est un magicien des mouvements. La clown, boule d'énergie débordante de mots, cherche le sens de la vie guidée par son nez rouge. C'est un duo improbable parce qu'imprévisible, en apparence.

Tu me suis ? est un spectacle qui n'est pas improvisé mais qui se réécrit chaque soir en fonction de la rencontre avec le public, un spectacle « vivant ».



Spectacle *Tu me suis ?* Vendredi 16 octobre - Centre culturel Picasso à 20h30

Tarif plein : 15€/tarif ignymontain et réduit : 10€

Billetterie en ligne sur www.montigny95.fr

AGENDA OCTOBRE 2020

SAMEDI 3 ET MERCREDI 14

› DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE
Stand de sensibilisation de la Ligue
contre le cancer
Parvis Picasso de 9h à 12h

DU 5 AU 10

› SEMAINE BLEUE,
Semaine nationale des retraités
et personnes âgées
Sur inscriptions auprès du service retraités
(01 30 26 30 26) ou sur montigny95.fr

VENREDI 9

› SPECTACLE LA SOURICIÈRE
Centre culturel Picasso à 20h30
Tarif plein : 20€
Tarif ignymontain et réduit : 10€
Billetterie en ligne sur www.montigny95.fr

MERCREDI 14

› DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE
Projection du film *De plus belle*
suivi d'un débat
Centre culturel Picasso à 19h
Tarifs : 2,10€

VENREDI 16

› SPECTACLE TU ME SUIS ?
Centre culturel Picasso à 20h30
Tarif plein : 15€
Tarif ignymontain et réduit : 10€
Billetterie en ligne sur www.montigny95.fr

DIMANCHE 25

› SPECTACLE DE HIP-HOP
PAY THE COST TO BE THE BOSS
Espace Léonard-de-Vinci
de 13h à 19h
Tarif plein : 15€ / Tarif ignymontain : 10€
Billetterie en ligne sur www.montigny95.fr

MON PTI CINE

Bigfoot family

› Dimanche 4 octobre à 14h30
Séance Cinéma différence

Réalisé par Ben Stassen, Jérémie Degruson
Bel -2020-1h32. A partir de 6 ans

L'aventure des Marguerite

› Mercredi 7 octobre à 14h30
› Dimanche 11 octobre à 14h30

Réalisé par Pierre Coré
Fr-2020-1h26. A partir de 8 ans

Les mal-aimés

› Mercredi 14 octobre à 14h30
› Dimanche 18 octobre à 14h30

Réalisé par Hélène Ducrocq
Fr -2020-40 min. A partir de 3 ans

Yakari, le film

› Mercredi 21 octobre à 14h30
› Dimanche 25 octobre à 14h30

Réalisé par Xavier Giacometti et Toby Genkel
Fr/All/Bel -2020-1h22. A partir de 4 ans

Spycies

› Mercredi 28 octobre à 14h30
› Dimanche 1^{er} novembre à 14h30

Réalisé par Guillaume Ivernel
Ch/Fr -2020-1h39. A partir de 6 ans

Retrouvez le détail des films
sur www.montigny95.fr (rubrique Agenda)
Tarif : 3,60 € / Tarif de groupe : 2,60 €
Carte d'abonnement : 6,10 €. Carte valable
1 an donne droit à 10 entrées à 2,10 €.
ALLO MON PTI CINE : 01 30 26 30 50.



| COUP DE CŒUR DES BIBLIOTHÉCAIRES |

La race des orphelins Oscar Lalo

Hildegard Müller a 76 ans, elle sait à peine lire et écrire, elle ne connaît pas ses parents. Née de géniteurs « Aryen » inconnus, elle est une enfant d'un Lebensborn, les pouponnières imaginées par le 3^{ème} Reich pour créer l'élite de la nation Allemande. Avec *La race des orphelins* Oscar Lalo rend un vrai hommage à cette femme, victime d'un passé qui ne s'oublie pas. Tout en retraçant son histoire, il apporte un regard passionnant et troublant sur l'institution des Lebensborn encore trop peu connu aujourd'hui. Un roman de la rentrée littéraire, bientôt disponible à la bibliothèque Georges-Brassens !



Prochainement à la bibliothèque Georges-Brassens :

- › Samedi 3 octobre à 17h30 : Soirée jeux de société à partir de 8 ans.
- › Samedi 10 octobre à 11h : Histoires « Pour un sou j'ai un trésor » pour les 3 à 6 ans.
- › Samedi 10 octobre à 15h : Goûter-philos : « Si je serai grand » à partir de 8 ans par Hélène Licari de l'association SEVE.
- › Du samedi 17 octobre au 18 novembre : Exposition « Autour de l'arbre »
- › Samedi 17 octobre à 11h : Histoires sur la nature à partir de 6 ans
- › Mercredi 21 octobre et samedi 24 octobre à 10h : Histoires autour de l'arbre pour les 0-3 ans.

Point de vue sur... Sujet libre

- Depuis les élections municipales de juin 2020, nous sommes au travail pour réaliser le contrat communal pour lequel vous nous avez élus. Plusieurs engagements ont d'ores et déjà été mis en place :

- Aide financière à la rénovation des façades (jusqu'à 3 000€ en cas d'isolation thermique, sinon jusqu'à 2 000€)

- Plantation d'arbres : les plantations ont commencé avec l'objectif d'en planter 3 000 en 6 ans ;

- Cantine scolaire : grâce à la baisse des tarifs municipaux, le repas est à maximum 2€, un repas végétarien proposé chaque jour à ceux qui le souhaitent et la part de BIO augmente pour atteindre 100€ d'ici la fin du mandat

- La permanence pour les femmes victimes de violences conjugales a débuté depuis mi-septembre.

- Création d'une aire de jeux à La Source (Village)

- Budget participatif : les Ignymontains pourront proposer des projets innovants et utiles à tous qui seront ensuite choisis par un jury composé de 8 habitants tirés au sort. Environnement, jeunesse, aménagements urbains... N'hésitez pas, soyez inventifs !

Beaucoup d'autres projets sont déjà en cours de réalisation ! Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Vous le voyez, nous ne ménages pas nos efforts pour améliorer notre ville et votre quotidien.

L'équipe de la majorité municipale
Ensemble pour Montigny

- Nous aurons désormais l'occasion de nous exprimer dans chaque magazine municipal, ce qui nous permettra de continuer à vous informer sur les actualités de notre territoire et de relayer vos préoccupations.

Pour l'heure, nous sommes toujours en attente du retour du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise concernant le recours que nous avons déposé visant à annuler les élections municipales.

Par ailleurs, un conseil communautaire s'est tenu le 14 septembre dernier lors duquel nous avons voté des mesures importantes, notamment :

- La gratuité du parking de la gare de Montigny-Beauchamp les jours de pic de pollution à l'ozone ;

- La poursuite du soutien à deux associations importantes qui travaillent à l'insertion professionnelle des jeunes, Nos Quartiers ont des Talents et Aiguillage. Cette dernière poursuit son action visant à offrir une formation individualisée au permis de conduire pour 35 bénéficiaires prioritairement habitants en QPV ;

- L'annonce des travaux de réfection du souterrain de liaison entre Montigny et Beauchamp et les deux gares routières, qui devraient débuter en 2021 ;

- L'approbation du protocole entre l'Etat, les villes de Taverny et Saint-Leu-la-Forêt, et Val Parisien relatif au projet de construction du futur centre aquatique olympique communautaire ;

- La poursuite du projet départemental de reconfiguration de l'échangeur autoroutier n°5 A15/RD 392 sur la rue Marceau Colin et du carrefour de La Patte d'Oie. La première phase des travaux devrait débuter au niveau de la rue Marceau Colin en 2021.

Les élus d'opposition du Groupe
Agissons pour Montigny
présidé par **Modeste MARQUES**

COURRIER DES LECTEURS

Courriers ou courriels à adresser à Monsieur le maire

Hôtel de ville 14, rue Fortuné-Charlot BP 90237 95370 Montigny-lès-Cormeilles ou depuis le site de la ville www.montigny95.fr, en bas de la page d'accueil, lien Contact.

PORT DU MASQUE

Bonjour, depuis le 11 septembre dernier, le préfet du Val-d'Oise a publié un arrêté rendant le port du masque obligatoire dans toute la ville. Cependant, je constate encore que certains habitants ne le portent pas. J'attire votre attention pour faire appliquer les règles. Merci.

Bonjour, des affiches ont été installées dans toute la Ville pour rappeler l'arrêté préfectoral en vigueur. Les informations sont également relayées sur la page Facebook, la newsletter et le site Internet de la Ville. La police fait, par ailleurs, de nombreux rappels à la loi sur le sujet. Il appartient à chacun d'avoir un comportement citoyen. Cordialement.

VOIRIE

Bonjour, j'habite au Village, rue de la Halte. Le trottoir qui longe mon habitation est très étroit et nous sommes obligés de marcher sur la chaussée ce qui est dangereux. Serait-il possible d'élargir le trottoir ? Merci.

Bonjour, les services techniques ont bien pris connaissance de votre demande concernant l'élargissement du trottoir, ne vous permettant pas de vous sentir en sécurité par rapport à la circulation de véhicules lorsque vous sortez de votre propriété. Le service voirie a ainsi été informé afin d'étudier la faisabilité technique de cette modification ainsi que son chiffrage. Puis les travaux seront alors inscrits (si le rendu de l'étude est positif) sur la liste des aménagements à réaliser. Chaque année, celle-ci est présentée par le service voirie dans le cadre de la préparation budgétaire et de nombreux échanges permettent de prioriser les interventions. Cordialement.

STATIONNEMENT

Bonjour, j'habite rue Van-Gogh et je rencontre un véritable problème pour me stationner. Je vous sollicite afin de laisser les riverains se garer devant l'école. Merci.

Bonjour, je vous invite à respecter les prescriptions en termes de stationnement aux abords des écoles en application du plan Vigipirate, sous peine de contravention. Pour information, les horaires et jours exclus de l'interdiction de stationnement sont indiqués sur les panneaux de signalisation implantés aux abords des bâtiments scolaires. Cordialement.

VOIRIE

Bonjour, j'habite rue de la République et un pommier est implanté juste devant mon portail. Des pommes tombent régulièrement de l'arbre et pourrissent, attirant les insectes et rendant la chaussée glissante. Serait-il possible d'intervenir au plus vite ? Merci.

Bonjour, les services techniques ont bien pris connaissance de votre demande. Comme vous l'avez sans aucun doute remarqué, le service propreté est intervenu sur l'ensemble du linéaire de la rue de la République. Cordialement



ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER !

Vous ne vous êtes pas encore abonnés ? Vous souhaitez rester informés des actualités de la ville, des événements et des sorties ? Recevez gratuitement sur votre mail la nouvelle newsletter de la Ville, adressée un jeudi sur deux. Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur le site montigny95.fr et de renseigner votre adresse e-mail dans le champs dédié, tout en bas de la page d'accueil.

Etat Civil

Naissances

ABDALLA Rayan
ACHEFFANE Lyna
ARISTHENE JOSEPH Alia
ASSEGSSE Alvin
BAH ibraïma-Sory
BELKASS Lina
BOBIN Lucas
CARMINE Gabriella
CHEMAOUNI Feryel
CHEVREAU Marc
COLLIN Chloé
DA CUNHA VARANDAS Louana
DIALLO Nabil
GUICHARD Mattéo
GUYADER Malo
HAMMAD Hilana
HARDOU Victor
HARTI Aylan
KAMANDA KASTETE Kenaëlle
LOUATI Aryj
LOUIS Ayden
MALONGO KALENDA Anaïs
MBOME MBOME Maëva
MILLES Soumayyah
MONI Mia
MOUSSA Ishaq
NAILI Ysia
OULD-ALI Rayan
TEKKAL Kylie
TOUIL Emna
TOUIL Jenna
TOUSSAINT Leya

Mariages

AZZI Nawfal
et ELADLANI Lamy
BELKACEM Mohamed
et FARES Aïcha
CASTEL Mathieu
et REYNES Fanny
KHANFOUF Amine
et BELARIBI Noria
LAFI Yaser et LAMLOUH Awataf
LE ROUX Quentin
et DELMAS Eolia

Décès

AHMED Farhad
BAUDRY Yvonne
BEACCO Gilles
SHAFIQA Bibi



HOMMAGE À DANIÈLE TOKLU

Danièle Toklu, ancienne adjointe à la culture de 2008 à 2014, est décédée à l'âge de 73 ans le 24 septembre dernier. Ingénieure de métier, elle était dévouée à notre commune et sincèrement engagée au service de l'intérêt général. Ignymontaine depuis 1983, Danièle Toklu aimait tout particulièrement la littérature policière, les voyages et les peintres impressionnistes. Le maire et la municipalité adressent leurs plus sincères condoléances à son mari Erding, ses deux filles Caroline et Vanessa, ses trois petits-enfants, et sa famille.

COVID-19 : NOUVELLES MESURES

Pour stopper l'épidémie de COVID-19, et compte tenu de la circulation active du virus dans le département et de la pression grandissante sur les services hospitaliers, le préfet du Val d'Oise a pris plusieurs arrêtés. D'une part, le masque est obligatoire dans tout l'espace public, entre 6h et 22h, pour les personnes âgées de 11 ans et plus. D'autre part, les rassemblements festifs et familiaux de plus de 30 personnes sont interdits depuis le 28 septembre dans les établissements recevant du public (hors cérémonies civiles à la mairie et religieuses dans les lieux de culte).

DÉMARCHAGE FRAUDULEUX

Des Ignymontains ont été démarchés pour des tests COVID-19 que proposerait une société mandatée par la Ville. Il s'agit d'une campagne frauduleuse à laquelle il ne faut pas donner suite. D'autres habitants ont signalé avoir été démarchés par une société proposant un traitement pour lutter contre une invasion d'insectes capricornes. D'autres encore ont reçu la visite de faux agents de la Ville, vendant des produits de soin. Il s'agit de pratiques frauduleuses qui ne répondent en aucun cas à une demande de la Ville.

ÉCLAIRAGE PUBLIC : UN NUMÉRO VERT

La communauté d'agglomération Val Parisis a mis en place un numéro vert (0 801 23 05 15 ; numéro gratuit et joignable à toute heure) depuis le 1^{er} septembre pour que les habitants puissent signaler tout problème sur l'éclairage public ou les feux tricolores. En fonction du degré de l'urgence, des moyens sont mis en œuvre pour résoudre le dysfonctionnement 7 jours sur 7.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'école Henri Matisse a reçu le label académique E3D niveau 2 en septembre. Cette distinction récompense la démarche collective mise en place au sein de l'établissement en faveur du développement durable.

CONSOMMATION D'ALCOOL

Depuis le 18 septembre, par arrêté du maire, la consommation de boissons alcoolisées est interdite tous les jours et à toutes heures sur l'espace public : dans l'enceinte des aires de jeux, parcs, parkings publics, place de l'église Saint-Martin, parc de l'Hotel de Ville, square Gabriel-Péri, quartier de la gare et de la Croix blanche, parvis Picasso. Par ailleurs, la vente de boissons alcoolisées à emporter est interdite quartier de la gare entre 10h et 5h et les épiceries du secteur seront fermées au public à partir de 21h chaque soir.

PRATIQUE

Mairie : 14, rue Fortuné-Charlot - BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles (adresse postale).

Centre administratif Picasso : 3, avenue Aristide-Maillol, 01 30 26 30 26.

Services techniques : 127, rue de la République, 01 30 26 30 26.

Permanences des élus : • **Permanence du Maire** sur rendez-vous au 01 30 26 30 03. Les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous, au 01 30 26 30 26 ou sur www.montigny95.fr rubrique *Nous contacter* (bien préciser la question qui vous préoccupe).

**TOUS UNIS
CONTRE
LE CANCER
DU SEIN !**

**OCTOBRE
ROSE
2020**

SAMEDI 3 OCT.

► 9h - 12h / PARVIS PICASSO
Stands de sensibilisation et
d'informations sur le dépistage.

MERCREDI 14 OCT.

► 9h - 12h / PARVIS PICASSO
Stands de sensibilisation et
d'informations sur le dépistage.

► 19h / CENTRE CULTUREL
PICASSO

Ciné-débat. Projection du film
De plus belle d'Anne-Gaëlle Daval.
2,10€ - billetterie sur place (recettes
reversées à la recherche contre le cancer)



Plus d'infos : montigny95.fr

